

Questions orales

● (1450)

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE BLOCAGE DES PRIX DU PÉTROLE ET LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE VERS MONTRÉAL—LE
LIEU DES DISCUSSIONS ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

En réponse à une question que lui posait récemment l'honorable député de Champlain, l'honorable ministre disait que des discussions étaient en cours aujourd'hui entre des fonctionnaires de son ministère et des représentants du gouvernement du Québec, au sujet du pétrole et du gazoduc. Le ministre pourrait-il dire si ces discussions auront lieu ici, au parlement, ou à l'hôtel Château Laurier?

[Traduction]

LA TAXE À L'EXPORTATION DU PÉTROLE—LE DROIT
D'IMPOSITION SANS APPROBATION DU PARLEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Bien que ce soit à vous que je m'adresse, monsieur l'Orateur, ce sera au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je poserai ma question. Étant donné que le ministre a déclaré sans équivoque possible que cette technique de 40c. le baril ou le système de double prix, idée empruntée à Walter Gordon, sera appliquée par le truchement d'une taxe d'exportation, a-t-il vérifié auprès des conseillers juridiques de la Couronne si les droits constitutionnels du Parlement sont respectés? A-t-il le droit d'imposer une taxe à des gens avant que celle-ci ait été approuvée par le Parlement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le député songe seulement à la méthode habituellement utilisée dans le cas des mesures fiscales; cette mesure s'y conforme.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, c'est la raison pour laquelle j'ai mentionné votre nom. Je désire poser au ministre une simple question. A-t-il obtenu des conseillers juridiques de la Couronne et du ministre de la Justice l'assurance qu'imposera une tax au gens au moyen du chantage avant que le Parlement n'ait adopté une loi est conforme à la procédure ordinaire du Parlement?

M. Macdonald (Rosedale): Je dois dire que je n'ai pas formulé la question en ces termes.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES—L'ENGAGEMENT
DES BANQUES AU SUJET DU MAINTIEN AU NIVEAU
ACTUEL—LES VUES DES AUTRES PRÊTEURS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme la hausse des taux d'intérêt hypothécaire coûtera au propriétaire moyen d'une maison au Canada \$15,000 de plus en intérêt sur une hypothèque de 30 ans payée jusqu'à échéance et vu la déclaration du ministre à la Chambre au sujet d'un accord avec les banques concernant les taux hypothécaires, le ministre nous dirait-il s'il a conclu un accord semblable avec les autres institutions canadiennes qui de fait détiennent 85 p. 100 de nos hypothèques comparativement à 15 p. 100 pour les banques?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je doute que les statistiques de l'honorable représentant sur les hypothèques soient exact actuellement. J'ai annoncé hier à la Chambre que les banques sur lesquelles le Parlement exerce une autorité directe s'étaient engagées à ne pas hausser les taux hypothécaires. Bien d'autres institutions financières relèvent d'autres juridictions.

M. Stevens: Étant donné que le taux préférentiel des banques à charte s'établit maintenant à 9 p. 100, soit à un niveau sans précédent et le plus élevé depuis la Confédération, dépassant de 1¼ p. 100 le taux bancaire, le ministre voudrait-il nous dire si l'entente avec les banques dont il a parlé hier au sujet de la faible marge spéciale pour les taux d'intérêt sur les emprunts avait été conclue avant que ne soit haussé le taux à 9 p. 100 ou si les banques ont déjà rompu l'entente qu'il pensait avoir?

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'entente portait uniquement sur les taux payés par les banques sur les certificats de dépôt. En échange de mon consentement en vertu de la loi sur les banques à ce que l'intérêt sur ces certificats de dépôt soit haussé au taux uniforme de 1 p. 100 par toutes les banques à charte, j'ai demandé à celles-ci de réduire l'écart entre ce qu'elles paient pour l'argent et ce qu'elles demandent pour lui. Je suis heureux de vous informer que les banques ont réduit cet écart de 1 p. 100 à 0.75 p. 100 sur le taux préférentiel des prêts et de 1 p. 100 à 0.25 p. 100 sur le taux préférentiel des prêts inférieurs à \$200,000, et qu'elles ont complètement supprimé l'écart dans le cas des hypothèques.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SORT DES RESSORTISSANTS CANADIENS AU CHILI

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre peut-il informer la Chambre du sort des quelque 200 ressortissants canadiens actuellement au Chili, qui sont prisonniers ou incapables de correspondre avec les Canadiens?